



Secrétariat

ST/IC/1995/65
29 septembre 1995

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services de conférence et services d'appui

Destinataires : Les fonctionnaires du Siège

Objet : DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LA VISITE DE SA SAINTETÉ LE PAPE
JEAN-PAUL II

1. Sa Sainteté le pape Jean-Paul II sera à l'ONU le jeudi 5 octobre 1995. Il prendra la parole devant l'Assemblée générale, et s'adressera ensuite au personnel. Il est prévu qu'un grand nombre de fonctionnaires veuillent le voir. Afin que chacun de ceux qui le souhaiteront puissent saisir au mieux cette occasion, ainsi que d'assurer la sécurité et le bien-être de Sa Sainteté, des dispositions spéciales, applicables de 8 heures à 14 heures, ont été prises pour le jour de la visite.

Fermeture au public des bâtiments du Siège et de la 1re avenue

2. Le 5 octobre, les bâtiments du Siège seront fermés au public de 8 heures à 14 heures, ce dont chacun est prié de tenir compte en établissant son emploi du temps. En outre, les autorités locales interdiront la section de la 1re avenue qui longe l'enceinte de l'ONU, de même que certaines des rues y aboutissant, à la circulation, de 8 heures au départ de Sa Sainteté.

Accès aux bâtiments du Siège

3. Les fonctionnaires et autres membres autorisés du personnel seront admis au Siège sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Des points de passage seront établis à la hauteur des 42e et 45e rues, où les fonctionnaires seront tenus de produire leur carte d'identité pour être autorisés à traverser la 1re avenue. La circulation piétonnière devant être complètement interrompue lors de l'arrivée et du départ de Sa Sainteté, il est recommandé à tous d'arriver aux points de passage avant 8 h 30. Ceux qui se présenteraient trop tard pourront traverser la 1re avenue à la 49e rue et accéder à l'ONU par l'entrée du garage à la 48e rue.

4. Comme à l'ordinaire, seuls les véhicules pour lesquels a été délivré un permis ordinaire ou temporaire pourront stationner dans le garage de l'ONU. Du fait du manque de place, il se peut en outre que certains véhicules doivent être refoulés à l'entrée. Les fonctionnaires qui préféreraient ne pas risquer de retard ou autre désagrément auront intérêt à arriver avant 8 heures. Comme l'indique la circulaire ST/IC/1995/57, tous les véhicules entrant dans l'enceinte du Siège peuvent être fouillés.

5. Le jardin nord sera fermé jusqu'à 14 heures.

6. Afin que les fonctionnaires puissent mettre pleinement à profit la visite de Sa Sainteté, et compte tenu des contraintes liées au manque de place, aux impératifs d'ordre logistique et aux exigences de la sécurité, l'accès aux bâtiments du Siège sera restreint. Leurs proches ne pouvant malheureusement pas être admis dans les locaux, les fonctionnaires devront prendre toutes dispositions utiles à cet égard.

7. Les titulaires de cartes d'identité entrant dans telle ou telle des catégories ci-après ne seront pas non plus admis dans les bâtiments du Siège le 5 octobre entre 8 heures et 14 heures : temporaire, de convenance, retraité, bibliothèque.

8. Le 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences sera réservé exclusivement aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service. Une carte d'identité spéciale ("restricted-area pass"), délivrée pour le 5 octobre seulement, sera exigée des fonctionnaires et autres membres du personnel ayant à se rendre dans les locaux d'accès réservé. Les cartes spéciales délivrées pour la cinquantième session de l'Assemblée générale ne vaudront pas. Une carte d'identité ONU valide et la carte d'identité spéciale devront l'une et l'autre être portées de manière visible. Il est demandé aux services administratifs de communiquer au Chef du Service de la sécurité et de la sûreté, d'ici au mardi 3 octobre à midi, les noms de ceux à qui l'admission aux locaux d'accès réservé sera nécessaire le 5 octobre. Les raisons précises pour lesquelles il y aura lieu d'assurer la présence des intéressés devront être indiquées (la mention "raisons de service" ne suffira pas).

Déclaration devant l'Assemblée générale

9. Sa Sainteté prendra la parole devant l'Assemblée générale à 11 heures. La capacité de la salle de l'Assemblée n'étant pas suffisante, les dispositions voulues ont été prises pour que les délégations puissent suivre la déclaration du Saint-Père dans les salles de conférence 1 et 4 (niveau central seulement) et les salles du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle, où en sera assurée la transmission en circuit fermé. Les fonctionnaires ne seront alors admis ni dans la salle de l'Assemblée générale ni dans les salles de conférence susmentionnées.

10. Les représentants d'organisations non gouvernementales accréditées titulaires de cartes d'identité valides et de billets d'admission seront invités à suivre l'intervention du Saint-Père dans la salle de conférence 1. Les billets d'admission pourront être obtenus auprès des sections des organisations

non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable et du Département de l'information.

Allocution spéciale à l'intention des fonctionnaires

11. Le programme de la journée comprend une allocution spéciale à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies que Sa Sainteté doit prononcer dans la salle de l'Assemblée générale à 12 h 30. Un certain nombre de billets d'admission seront attribués à chacun des départements et bureaux, que les services administratifs distribueront aux fonctionnaires désireux d'entendre l'allocution spéciale. Il sera délivré autant de billets que de sièges pouvant être assignés dans la salle de l'Assemblée, chacun des départements et bureaux en recevant un nombre proportionnel à la dimension de ses effectifs.

12. Une fois que Sa Sainteté aura achevé sa déclaration à l'Assemblée générale et que les membres des délégations auront quitté la salle, les fonctionnaires pourront commencer à prendre place. Le Service de la sécurité et de la sûreté désignera un lieu de rassemblement au 1er étage du bâtiment de l'Assemblée, où il sera permis aux fonctionnaires d'arriver à partir de 11 heures, avant d'être admis dans la salle. Il est prévu que l'entrée dans la salle débute vers midi et se fasse en bon ordre, avec l'assistance du Service de la sécurité et de la sûreté. Les fonctionnaires qui prévoient de venir entendre le Saint-Père sont priés de laisser tous sacs, mallettes, manteaux et autres effets personnels dans leur bureau ou en lieu sûr ailleurs, ce tant pour des raisons de sécurité que pour faciliter le passage du lieu de rassemblement à la salle de l'Assemblée. Les services administratifs délivreront également des billets d'admission permettant aux fonctionnaires de suivre l'allocution spéciale de Sa Sainteté dans les salles de conférence 1 et 4 (niveau central seulement) et dans les salles du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle, où en sera assurée la transmission en circuit fermé. Il ne sera possible d'entrer dans les salles des deux Conseils et d'en sortir que par le 3e étage.

CODAGE DES BILLETS D'ADMISSION DESTINÉS AUX FONCTIONNAIRES	
Salle de l'Assemblée générale Niveau central Troisième balcon Quatrième balcon	Gris Gris A Gris B
Salle de conférence 1	Jaune
Salle de conférence 4	Bleu
Salle du Conseil économique et social	Vert
Salle du Conseil de tutelle	Chamois
